

Elections à la chambre départementale d'agriculture de l'Aisne :

Ces élections auront lieu le 31 janvier 2013.

La liste électorale provisoire des électeurs votant individuellement est affichée à l'extérieur de la mairie en vue de sa consultation par toute personne et ce jusqu'au 15 octobre 2012.

Cérémonie du 11 novembre :

La population est invitée à participer à la célébration de la commémoration de l'Armistice le dimanche 11 novembre :

À 11 heures rassemblement à la mairie,

Défilé et dépôt de gerbe au Monument aux Morts.

Un vin d'honneur à la salle de la mairie clôturera cette manifestation du souvenir.

MARCY *INFORMATIONS MUNICIPALES*

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 septembre 2012

Le Conseil municipal s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Elie BOUTROY, Maire.

Etaient présents : MM Elie BOUTROY, Bernard BRY, Jacques LEFORESTIER, Chantal VERDRIÈRE, Dominique LAMBERT, Dominique LITAS, Sébastien BOUTROY, Danièle DESCAMPS.

Absents excusés : M. Gérard VAN MAELE, M. Gérard THUET et M. Freddy GILLOT.

Remplacement temporaire de la secrétaire de mairie

Monsieur Hubert LEBÈGUE, secrétaire de mairie à Neuville Saint Amand est désigné pour remplacer Madame Agnès HIMPENS du 1^{er} au 30 novembre 2012.

Pendant cette période, la mairie sera ouverte au public tous les **jeudis de 13h30 à 17h30**.

Travaux au château d'eau et à la lagune

Les travaux prévus par la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin, en vue de mettre en conformité les ouvrages, de rénover le château d'eau et la station de pompage, sont commencés depuis mi-septembre : nettoyage, sablage, enduit, peinture, remplacement du matériel de pompage, travaux de régulation de la pression.

Les travaux de réhabilitation de la lagune débuteront en octobre : curage et étanchéité avec un géotextile pour les deux bassins, mise en place d'une auto surveillance avec un système de télégestion, remplacement de la clôture et du portail.

Une réunion de chantier est prévue le mercredi tous les quinze jours à 14 h sur place. La prochaine réunion aura lieu le mercredi 10 octobre à 14 h.

Etude de la mise en place d'un columbarium

Le Conseil municipal envisage l'aménagement d'un columbarium avec douze urnes dans le cimetière communal. Des devis et des informations doivent être demandés auprès de professionnels.

Participation aux frais de cantine de l'école de rattachement d'Harly

Les enfants de Marcy scolarisés en maternelle et primaire à Harly peuvent fréquenter la cantine du collège car ils ne bénéficient pas d'un transport scolaire entre Harly et Marcy durant la coupure du midi.

Le Conseil Général subventionne une partie de ces repas mais depuis quelques années, il reste un différentiel entre cette subvention et la facturation de l'intendance du collège.

Chaque année, le Conseil municipal décide de la participation financière de la commune à cette dépense : jusqu'alors la décision est de participer totalement sans laisser la charge aux familles. Mais il faut noter que ce n'est pas une dépense obligatoire. C'est une mesure révisable par le Conseil municipal en fonction du budget communal.

Pour l'année scolaire 2011/2012 :

- les frais de cantine (6 enfants) dus à la commune d'Harly sont de 2 127,90€,

- les charges de fonctionnement des écoles (8 enfants) dues par la commune de Marcy aux communes d'Harly et d'Homblières sont de 4 448,25 € (dépenses obligatoires),

- les frais de surveillance périscolaire (6 enfants) dus à Harly sont de 1 920,28 € (dépenses obligatoires).

Questions diverses

-Le Conseil municipal accepte le devis d'un montant de 2 740,21 HT de l'entreprise MENUIMAT de Saint-Quentin pour la pose de 2 portes en PVC à la salle de réunion de la mairie.

- Un devis sera demandé pour la création de sanitaires à l'entrée de la cour de la mairie.

-Le Conseil renouvelle l'adhésion au centre de gestion de Chauny pour le service de médecine préventive obligatoire.

INFORMATIONS

Liste électorale :

Toutes les personnes nouvellement arrivées dans la commune et les jeunes gens qui atteindront l'âge de 18 ans avant le 28 février 2013 doivent se faire inscrire sur la liste électorale avant le 31 décembre 2012.

Une permanence sera tenue en mairie le lundi 31 décembre 2012 de 9 heures à 10 heures uniquement pour recevoir les dernières inscriptions sur la liste électorale.